



**DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE  
pour un DIPLOME D'ETAT ACCOMPAGNATEUR MOYENNE MONTAGNE**

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Nom : ..... Nom d'usage : .....  
Prénom : ..... Sexe : F / H N° NJS (*le cas échéant*) : .....  
Date et lieu de naissance : .../.../... à ..... (n° Dpt) .....  
Adresse complète : .....  
.....  
Tél. : .../.../.../.../... Courriel : .....@.....

**DEMANDE FORMULEE**

**Sollicite la délivrance du diplôme d'Etat d'alpinisme – Accompagnateur en moyenne montagne :**

**Option sollicitée :** .....

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

*Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre demande soit recevable*

Je soussigné(e),..... ,  
déclare sur l'honneur que toutes les informations et attestations fournies sont exactes et que le présent dossier relatif à la demande d'équivalence de diplôme à diplôme dans le domaine de la Jeunesse, de l'Education populaire ou du Sport, est transmis à la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES), de mon lieu de résidence (coordonnées en bas de page).

le ...../...../.....,

A .....

Signature du demandeur

**La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :**

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ». Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (code pénal art.441-6).



**PIECES A FOURNIR**

*A fournir obligatoirement avec le dossier de demande d'équivalence de diplôme  
pour que la demande soit recevable*

- Copie d'une pièce d'identité recto-verso, passeport ou carte de séjour en cours de validité
- Copie du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne du Brevet d'état d'alpinisme
- Copie de l'attestation de réussite à l'unité de formation « adaptation à l'effort, perfectionnement technique et entraînement à la randonnée pédestre et aux activités assimilées en moyenne montagne pour tout public ».
- Pour les titulaires du diplôme d'Accompagnateur en moyenne montagne du Brevet d'état d'alpinisme, délivré en application d'un règlement général antérieur à celui défini par l'arrêté du 21 juillet 1994 :
  - la copie de la qualification complémentaire « pratique de la moyenne montagne enneigée »
  - Ou copie de l'attestation de réussite à l'unité de formation « moyenne montagne enneigée » ou « milieu montagnard tropical et équatorial »
  - Ou copie du BEES 1<sup>er</sup> degré option « ski alpin » ou DE de ski-moniteur national de ski alpin
  - Ou copie du BEES 1<sup>er</sup> degré option « ski de fond » ou DE de ski-moniteur national de ski nordique de fond
- Une enveloppe format 21x 29,7 libellée à votre nom, prénom, adresse et affranchie [au tarif « Lettre recommandée avec AR », 100g, R1](#). L'enveloppe doit être accompagnée de la liasse « RAR » dûment complétée avec votre adresse dans le champ « destinataire ».

**Votre dossier accompagné des pièces à fournir est à adresser à :**

**DRAJES Nouvelle Aquitaine – Site de Poitiers  
Pôle FCE  
4 rue Micheline Ostermeyer – CS 80559  
86020 POITIERS CEDEX**